



Paris, le 18 janvier 2022

Monsieur le ministre de l'Intérieur,

Nous avons pris acte de votre demande de réactions suite à votre courrier en date du 11 janvier dernier.

En premier lieu, je souhaite vous remercier à mon tour pour la qualité des échanges, et surtout pour l'écoute bienveillante dont vous avez fait preuve, quant aux problématiques des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés de la Police Nationale et ce depuis votre arrivée au sein du Ministère.

Nombreux sont les ministres qui ont partagé le constat du manque total de reconnaissance de l'Institution pour ces personnels mais force est de constater que la volonté politique pour faire évoluer les choses, manquait cruellement.

Aussi, nous notons avec satisfaction l'impulsion que vous donnez, dans le cadre du Beauvau de la Sécurité et de la Loi d'Orientation et de Programmation annoncée par le Président de la République.

Toutefois, compte tenu du poids de la technocratie et de la particularité du moment, **il est crucial que les engagements que vous avez pris soient « gravés dans le marbre »** dans un protocole suffisamment détaillé pour qu'il ne souffre pas la moindre contradiction.

En effet, les orientations décidées sont de nature à remotiver les personnels et à dynamiser la maison Police dans son ensemble. La reconnaissance étant attendue depuis de nombreuses années.

Ecartés des protocoles et réformes depuis des années, nous avions de nombreuses revendications que nous avons longuement développées avec vous et dans le détail avec vos services.

**Nous sommes en conséquence satisfaits de voir que non seulement vous prenez trois engagements essentiels rappelés dans mon courrier du 21 septembre 2021, en matière de gouvernance, d'attribution de l'ISS et de nouveau statut pour La PTS, mais que de surcroit vous ouvrez grâce au budget sans précédent, des perspectives pour valoriser encore un peu plus les PATS dans les cinq années à venir.**

## L'INDEMNITÉ DE SUJETION SPÉCIALE

Sur notre revendication phare que constitue **l'éligibilité à l'Indemnité de Sujétion Spéciale**, votre courrier du 30 septembre 2021, confirmé par celui du 11 janvier 2022, suscite un engouement de nature à remotiver des personnels particulièrement éprouvés ces dernières années.

La date du 1er janvier 2023 est désormais connue, mais l'échéancier reste à définir.

Pour mémoire, notre demande était basée sur **une ISS à 25% pour l'ensemble des PATS Police** avec une tranche de 15% en 2023 et un échéancier de 2% par an pendant 5 ans pour atteindre les 25% en 2028.

Notre demande souvent détaillée au sein de vos services consistait à coupler une augmentation immédiate de rémunération mensuelle de 200 euros en moyenne, et de 25% sur le montant de la pension permettant à nos collègues de ne plus partir avec des retraites dérisoires.

Aussi, la première tranche devra être ajoutée à la rémunération actuelle, et pour rester dans le cadre de l'enveloppe annoncée de 60 millions d'euros, nous vous confirmons être prêts à discuter des modalités de transferts primes-points d'ISS pour les cinq années à venir même si les nouvelles perspectives budgétaires ouvrent peut-être des possibilités d'abondement.

Je poursuis sur ce sujet, en attirant votre attention sur le soin qui devra être porté à la transformation de l'ISS des PTS en ISS en taux pour que ces derniers bénéficient de la reconnaissance significative que vous avez décidée.

Enfin, je termine en vous rappelant que **l'éligibilité à l'ISS de TOUS les personnels de Police** avec des taux différents que l'on soit actifs ou PATS, ouvre des pistes pour aborder les problématiques de retraite, de prolongation d'activité ou encore d'inaptitude voie publique.

A terme, il n'est donc pas impossible que votre engagement de reconnaissance pour les PATS ne puisse conduire à une rationalisation budgétaire profitable tant à l'Institution qu'aux contribuables.

## STATUT DES POLICIERS SCIENTIFIQUES

Sur la revendication de **nouveau statut pour la Police Technique et Scientifique** et compte tenu des enjeux, il est urgent de « cranter » les premières pierres du chantier qui viendra parfaire cette Police de la « Preuve » présente sur toutes les affaires et à l'origine de la plupart des élucidations fermes.

Une réforme nécessaire pour que celles et ceux qui ont complètement révolutionné la Police Scientifique pour le bien de tous, se voient enfin dotés d'un vrai statut, avec ses propres textes, ses propres grilles, ses propres règles.

Un statut qui n'a pas évolué depuis trente ans (à l'époque il s'agissait des Aides Techniques de Laboratoire).

De nombreux ministres, directeurs, chefs de service, politiques...ont reconnu le problème, mais sans vraiment s'y attaquer.

**Nous vous remercions d'y mettre la volonté politique pour que les étapes précises de ce chantier figurent dans la LOPMI et dans le protocole que nous souhaitons signer avec vous.**

## **SUBSTITUTION, GREFFIERS DE POLICE ET GENDARMERIE, QUALIFICATIONS JUDICIAIRES**

Pour le reste, en reprenant le fil de votre courrier, je souhaite comme vous m'y avez invité vous adresser les réactions suivantes :

Sur le doublement de la présence des policiers sur la voie publique, vous nous trouverez à vos côtés pour **défendre une substitution ambitieuse**. Il conviendrait pour cela d'établir une nomenclature « idéale » de fonctionnement des services.

Trop longtemps, les travaux en la matière soit n'ont pas été menés, soit ont conduit à des nomenclatures « photographie de l'existant » qui ne permettent pas de mener à bien une substitution efficace.

Un bureau de la DRCPN pourrait être dédié à la réalisation de la nomenclature idéale de fonctionnement, base d'une gestion prévisionnelle des effectifs à même de rationaliser l'emploi des effectifs en programmant l'affectation des bonnes personnes sur les bons postes.

Outre la substitution déjà réalisable sans modification statutaire, nous attendons aussi beaucoup de la définition des **greffiers de Police** et de **l'élargissement de la formation OPJ aux administratifs et aux scientifiques** pour une deuxième phase de substitution qui permettra d'atteindre dans les meilleurs délais le doublement des policiers sur la voie publique.

**Sur ce sujet, je me permets de vous rappeler notre revendication ancienne pour dégager encore davantage de potentiel opérationnel, de nomenclaturer des postes administratifs d'analystes et de documentalistes en renseignement.**

## **FORMATION ET GOUVERNANCE**

Bien sur, toutes ces améliorations devront passer par l'intégration pleine et entière des PATS dans les actions de formation initiale et continue de la Police. Pour cela, je pense qu'il est nécessaire d'écrire de manière précise que **l'Académie de Police offrira les mêmes formations à TOUS les acteurs de la Police**, soit pour y prendre fonction, soit pour y évoluer.

Nous souhaiterions voir inscrit le **projet de Police Nationale à deux pans « opérationnel »(composé des actifs et des scientifiques) et « de soutien à l'opérationnel » (composé des administratifs, techniques et spécialisés)**, avec des possibilités de passerelles entre les deux pans pour permettre la mise en adéquation des souhaits de diversification des agents et de l'intérêt de l'Administration (gestion des inaptitudes, prolongation d'activité, retraites...)

Dans ce cadre nous souhaitons que la **LOPMI puisse prévoir le renforcement des structures de la DRCPN** nous concernant, et notamment le développement du BPATS supervisant trois

bureaux en charge respectivement des personnels scientifiques, des personnels administratifs et des personnels techniques et spécialisés.

**Il est impératif pour la suite et pour la réussite de la LOPMI que la gouvernance soit clairement ancrée en Police** ainsi que vous le confirmiez vous-même dans votre courrier du 30 septembre dernier.

Nous avons perdu douze années en matière de reconnaissance, suite à la fusion des corps et au fait que nous soyons gérés par des gens qui ne nous connaissent pas et employés par une Direction qui n'a pas de prérogatives pour nous gérer.

Vous l'avez bien compris en constatant les freins sur plusieurs décisions que vous aviez prises et je vous remercie d'avoir tranché sur cette décision nécessaire pour que la Police puisse évoluer dans le bon sens et mener à bien les chantiers politiques sans la barrière technocratique.

**Il faut l'ériger en postulat : la DGPN doit pouvoir décider du recrutement, de la formation, du traitement et du déroulement de carrière de TOUS ses agents.**

Elle doit pouvoir, à l'instar de ce qui se passe pour les personnels dits « actifs », avoir toute latitude pour gérer et reconnaître les PATS qui travaillent au sein de ses services.

## IJAT DES CRS

Sur l'IJAT des CRS, qui concerne les administratifs et techniques qui font les déplacements, nous accueillons avec satisfaction votre proposition de garantie de montant net de la prime quelle que soit l'augmentation des cotisations, et sommes favorables à son augmentation conséquente sur les cinq années à venir, compte tenu des difficultés de nos collègues dont l'éloignement de la famille est de plus en plus pesant, d'autant qu'ils sont à ce jour les plus mal payés de la Police Nationale.

## FIDÉLISATION DES PERSONNELS EN POLICE

Enfin, compte tenu des opportunités budgétaires annoncées par le président de la République, je souhaiterais comme nous l'avions soulevé à plusieurs reprises dans le cadre du Beauvau de la Sécurité que vous puissiez nous aider à inscrire « noir sur blanc » dans les orientations du protocole les pistes sur lesquelles vous semblez être en accord.

A savoir, faire des postes de PATS Police des postes attractifs, sur lesquels les meilleurs profils postulerait, et se fidéliseraient dans l'intérêt de la mission Police.

Il s'agit par exemple de l'objectif de repyramide vers une disparition progressive de la catégorie C par un exhaussement (comme c'est le cas pour les actifs, les scientifiques et les SIC) ou des leviers autres que le traitement comme ce que notre organisation défend depuis longtemps sous le terme « Carré social » (Logement, transport, restauration, mutuelle).

Après avoir décidé de nous réattribuer des cartes professionnelles « Police Nationale », vous m'aviez dit être prêts à nous aider à ce que les PATS Police voient la prise en charge du coût des transports en commun par des partenariats nationaux ou locaux.

Cet apport serait non négligeable et effacerait un différentiel entre agents de corps différents exerçant dans les mêmes services et ne bénéficiant pas des mêmes conditions de travail.

En jouant également sur les postes de dépenses de restauration, du logement et de la mutuelle, on pourrait améliorer de manière substantielle le quotidien des agents.

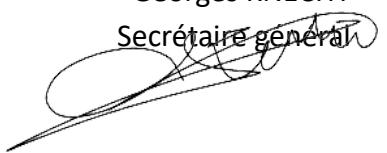
Les dépenses liées à ce « carré social » peuvent en effet dépasser les deux tiers de la rémunération mensuelle compte tenu de la rémunération actuelle des personnels.

**Bien entendu, nous restons à votre disposition, celle de votre conseiller et du directeur général comme indiqué dans votre courrier pour la rédaction du détail et la concrétisation des engagements pris.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le ministre de l'Intérieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Georges KNECHT

Secrétaire général



Destinataire :

M. le Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau - 75008 Paris